



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection Enseignement Technique Enseignement Général Information et orientation

**Inspection Enseignement Technique Enseignement Général
Information et Orientation**

ce.ien.eteg@ac-besancon.fr – 03 81 65 74 51

Bureau n° 165

Affaire suivie par :

Christèle LENGLET MÉLOT IEN Lettres

Tél : 06 12 58 11 52

Mél : christele.lenglet-melot@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Besançon, le 28 septembre 2020

Madame Christèle Lenglet Mélot
Inspectrice de l'éducation nationale Lettres
Monsieur Jean-Christophe Avet
Inspecteur de l'éducation nationale Histoire-géographie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de Lettres – Histoire-géographie
s/c de Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement des SEP et lycées
publics et privés sous contrat

Mesdames et Messieurs,
Chères et chers collègues,

L'année scolaire 2019 – 2020 s'est achevée dans le contexte tout à fait particulier de la crise sanitaire liée au développement de l'agent infectieux SARS-CoV-2.

La rentrée scolaire 2020 s'inscrit donc dans le cadre d'une continuité pédagogique marquée par le passage de la classe virtuelle à la classe en présentiel, peut-être déjà la classe hybride au regard de l'évolution de la pandémie en ce mois de septembre.

Dès lors, il va sans dire que la période de confinement et l'état actuel de la situation ont et continueront à avoir des incidences sur les parcours des élèves, sur leur rapport à l'école et au savoir, sur vos pratiques professionnelles et votre appréhension du métier.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, qu'elles soient intellectuelles, matérielles, organisationnelles ou relevant des apprentissages des élèves, vous avez su poursuivre, avec le même engagement, les enseignements dont vous avez la responsabilité. Cette situation a du reste, pour un grand nombre d'entre vous, permis d'innover et de mettre en place des actions relevant strictement de l'enseignement à distance. Aussi devons-nous prendre en compte ce travail, dans le cours ordinaire de la classe et, en particulier, dans la perspective de développer l'autonomie des élèves ou de renouer avec la tradition des devoirs à la maison.

Dans ces conditions, la circulaire de rentrée, paru au BO n° 28 du 10 juillet 2020¹, précise les modalités et actions nécessaires à la poursuite des apprentissages des élèves. Elle rappelle que, pour chacun des niveaux d'enseignement, des priorités pédagogiques sont définies et des outils visant à évaluer les besoins de chaque

¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>

Affaire suivie par : Christèle LENGLET MÉLOT
Tél : 06 12 58 11 52
Mél : christele.lenglet-melot@ac-besancon.fr
10 rue de la convention
25030 Besançon cedex

élève sont proposés dont celui essentiel des tests de positionnement. Au lycée professionnel, ces priorités – y compris celles pour le français et l'histoire-géographie – EMC² – s'inscrivent dans les mesures de l'année 2 de la transformation de la voie professionnelle.

1. Les tests de positionnement en seconde professionnelle et en première année de CAP

Au moment où vous lisez cette lettre, les élèves de seconde professionnelle et, pour la première fois cette année (à l'exception des établissements expérimentateurs), ceux de première année de CAP passent les évaluations nationales en français et en mathématiques (du 14 septembre au 2 octobre 2020).

Les tests de positionnement, particulièrement importants cette année, sont complémentaires des observations que vous avez pu mener depuis la rentrée scolaire (travaux des élèves, Livret Scolaire Unique, continuité dans le cadre du travail en réseau collège/lycée...), mais ils ne sont pas identiques. Ils permettent en effet aux équipes pédagogiques de disposer d'un outil de diagnostic standardisé de certaines compétences de chacun des élèves :

- en littératie³, en classe de première année de CAP⁴ ;
- en compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et compréhension du fonctionnement de la langue, en classe de seconde⁵.

Il s'avère donc nécessaire et essentiel de ne pas se satisfaire d'une simple lecture des résultats, mais

↳ de les **analyser** pour :

- o en informer les parents, contribuant ainsi à l'information constante des familles et à leur étroite association au travail accompli par leurs enfants ;
- o obtenir une approche globale de la classe ;
- o pointer les compétences à soutenir chez l'élève et surtout les réussites et les acquis qui vont autoriser les progrès à venir ;
- o identifier les besoins de consolidation de chacun ;
- o résorber au tant que faire se peut les écarts qui ont pu naître pendant la crise sanitaire.

Puis,

↳ d'en faire une **exploitation pédagogique** qui apparaît alors comme la première étape de l'accompagnement personnalisé et, en particulier, des heures dites de « consolidation ». C'est au cours de ces heures de consolidation que vous pourrez mettre en place des actions de différenciation organisées autour d'un **enseignement de la compréhension**, puisque c'est de cela qu'il s'agit, au plus près des besoins de chaque élève.

Rares sont les établissements qui s'emparent et des tests de positionnement et de ce sujet. Nous comptons donc sur vous pour suivre ce travail et réfléchir, en équipe, à la suite des évaluations nationales, à la mise en place d'un enseignement de la compréhension dont les travaux scientifiques nous montrent les effets bénéfiques sur les performances des élèves en lecture étant entendu que la compréhension écrite comme orale est une activité cognitive complexe et multiforme qui n'est pas seulement réductible à des insuffisances d'acquisition du décodage.

² https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/61/1/Rentree_2020-francais-HG-EMC-LP_1307611.pdf

³ « Aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. », Rapport de l'OCDE, 2000 (<http://www.oecd.org/fr/education/innovation-education/39438013.pdf>).

⁴ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/2de-CAP/88/3/20LINU_Doc_Pro_Litteratie-final_1323883.pdf

⁵ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/2de-CAP/95/1/20EVA2_DOCPRO_FR_1321951.pdf

Pour vous accompagner dans cette démarche, le site Éduscol⁶ met en ligne, comme l'an passé, un certain nombre de fiches visant à alimenter vos réflexions didactiques et propose des pistes pédagogiques autour de l'enseignement de la compréhension.

Par ailleurs, les professeurs qui souhaitent organiser avec leurs élèves de seconde un test sur l'oral en production (prise de parole en continu et interaction) trouveront également des propositions complémentaires.

2. Les évaluations certificatives

2.1 Les modalités d'évaluation en CAP

Pour mémoire, l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), paru au BO n° 35 du 26 septembre 2019, définit dans son annexe I les modalités d'évaluation de l'épreuve de français, histoire-géographie-enseignement moral et civique.

Cette épreuve se déroule en **contrôle en cours de formation** (CCF) et est constituée de trois situations d'évaluation :

- en français, une **évaluation de l'écrit** et une **évaluation de l'oral** ;
- en histoire-géographie-enseignement moral et civique, une **évaluation à l'oral**.

Le déroulement de chacune des épreuves est également précisé dans l'annexe I :
https://cache.media.education.gouv.fr/file/35/35/2/ensel757_annexel_1178352.pdf

Par ailleurs, l'arrêté du 30 août 2019 prévoit, à l'article 5, la publication par note de service des documents supports d'évaluation et de notation des unités générales de CAP.

La note de service du 19 mai 2020, paru au BO n° 26 du 25 juin 2020, met donc à la disposition des examinateurs **les documents nécessaires à l'évaluation et à la notation des candidats** à compter de la session 2021 :

- en annexe IA pour la partie français ;
- en annexe IB pour la partie histoire-géographie et enseignement moral et civique.

Réf. : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>

Vous trouverez cependant ces fiches d'évaluation et de notation attachées à la présente lettre.

2.2 Les modalités d'évaluation en BAC PRO

L'arrêté du 17 juin 2020, paru au *Journal Officiel* de la République française n° 0165 du 5 juillet 2020, fixe les unités générales du baccalauréat professionnel et définit les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042080678>

Les dispositions générales, qui entrent en vigueur à compter de la session d'examen de 2022, prévoient une épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (coefficient 5) comportant deux sous-épreuves correspondant chacune à une unité :

- une sous-épreuve, unité de français : coefficient 2,5 ;
- une sous-épreuve, unité d'histoire-géographie et enseignement moral et civique : coefficient 2,5.

⁶ <https://eduscol.education.fr/cid142313/tests-de-positionnement-de-seconde-2019-2020.html#lien4>

L'ensemble des candidats (à l'exception de ceux mentionnés dans ledit arrêté) sont évalués sous la forme ponctuelle pour les unités générales obligatoires de français et d'histoire-géographie, enseignement moral et civique.

Les annexes I et II dudit arrêté définissent les objectifs, les critères et modalités d'évaluation pour chacune des sous-épreuves.

3. Les ressources d'accompagnement

3.1 En français

- a) Dans le cadre de l'objet d'étude, « Lire et suivre un personnage : itinéraires romanesques », une séquence pour un parcours de lecture de *La Dame aux camélias* d'Alexandre Dumas fils est proposée sur le site Éduscol.

Des fiches sur les usages pédagogiques du livre audio en cours de français, au lycée professionnel sont également disponibles.

Réf. : <https://eduscol.education.fr/cid144226/francais-voie-pro.html>

D'autres sources devraient compléter celles-ci au fur et à mesure de l'année scolaire.

- b) Concernant l'apprentissage de la langue française, le ministère met aujourd'hui à la disposition des élèves et des professeurs exerçant à l'école, au collège et au lycée une *Terminologie grammaticale* consultable et téléchargeable sur le site Éduscol : <https://eduscol.education.fr/grammaire-du-francais/>

Élaboré par Philippe Monneret, professeur de linguistique à la Faculté de Lettres de Sorbonne-Université, et Fabrice Poli, inspecteur général de l'éducation nationale, des sports et de la recherche, cet ouvrage constitue une somme qui peut être utilisée à tous les niveaux de classe, depuis la découverte des rudiments de la grammaire jusqu'à l'étude de la langue en classe de première.

Elle est également une ressource pour la formation initiale et continue des professeurs qui pourront, grâce à elle, développer ou consolider leurs connaissances grammaticales.

Cet ouvrage de référence, favorisant par ailleurs la compréhension par tous des termes grammaticaux peut également intéresser des professeurs spécialistes d'autres disciplines, auxquels vous pourrez utilement signaler sa parution.

3.2 En histoire-géographie

Les fiches ressources d'histoire-géographie pour les classes de première et terminale professionnelles ont été publiées sur la page Éduscol réservée à cet effet : <https://eduscol.education.fr/cid144227/histoire-geographie-voie-pro.html>.

Ces fiches complètent celles de la classe de seconde professionnelle et de la classe préparant au CAP.

4. La formation continue

Le plan de formation qui avait été élaboré pour la présentation des programmes de français et d'histoire-géographie - EMC de première et terminale professionnelles n'a pu être tenu étant donné les circonstances de cette fin d'année scolaire.

Nous avons néanmoins obtenu de la Difor la possibilité de reporter une des deux journées de formation prévues, celle concernant la présentation des programmes de première professionnelle. Nous avons tout à fait conscience qu'il vous a fallu mettre en œuvre ces programmes sans que vous ayez reçu les indications nécessaires à leur application. Mais, il n'allait pas de soi non plus de vous inviter à une action de formation en ce tout début de rentrée scolaire alors qu'il est impératif que tous les élèves reprennent le chemin de l'école et que nous n'en laissions ainsi aucun au bord du chemin.

Ceci étant dit, cette journée de formation sera l'occasion de relire, ensemble, les programmes à l'épreuve des séquences que vous aurez pu élaborer dans ce cadre. Toutes les questions restées pendantes à propos de ces programmes ainsi que celles portant sur les évaluations certificatives pourront être abordées.

Les modalités d'organisation seront identiques à celles que nous avons déjà mises en place. Cinq regroupements d'établissements sont prévus pour accueillir l'ensemble des professeurs de l'académie. Nous nous retrouverons aux alentours des vacances de la Toussaint.

Le plan de formation 2020-2021 prévoit quant à lui diverses autres actions. À la présentation des programmes de la classe de terminale professionnelle s'ajoutent, entre autres, des formations relatives à la co-intervention liant le français à chacun des trois grands champs professionnels : sciences et techniques industrielles, économie et gestions, sanitaire et social.

5. L'actualité

Cette année, nous accueillons trois professeurs stagiaires et nous remercions les professeurs, tuteurs, qui ont accepté de les accompagner dans leur entrée dans le métier ainsi que les collègues des établissements dans lesquels ces professeurs stagiaires sont affectés qui s'avèrent être, de manière informelle, de bons conseils. Nous remercions également Hervé Germain et Jean-Philippe Schroter qui, avec efficacité, assurent, en tant que formateurs associés, la formation initiale, à l'Inspé, de ces professeurs stagiaires.

Par ailleurs, le groupe académique des formateurs de Lettres - Histoire-géographie se mobilise d'ores et déjà sur les contenus de formation afin de vous accompagner au mieux et au plus près de vos besoins. Aussi, leur en sommes-nous reconnaissants.

Il ne vous aura pas échappé que cette lettre de rentrée est co-signée, le poste d'IEN Histoire-géographie étant pourvu cette année. Néanmoins, Françoise Varisco et Frédérique Eme-Rabolt dont nous connaissons tous le travail et les qualités professionnelles poursuivent, à nos côtés, leur mission d'aide à l'inspection.

Au terme de cette lettre, est-il vain de dire que cette année scolaire ne sera probablement pas sans complexité ? Nous savons cependant pouvoir compter sur chacun de vous afin que chaque élève de la voie professionnelle puisse bénéficier, dans nos disciplines, d'un enseignement de qualité.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire avec vos élèves et vous prions d'agréer, chères et chers collègues, l'expression de notre considération distinguée.

Les inspecteurs de l'éducation nationale



Christèle LENGLET MÉLOT



Jean-Christophe AVET

P. J. : 2 – Grilles nationales d'évaluation des épreuves de français et d'histoire-géographie du CAP.